



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	16ème
Nom de site		Numéro	T15764
Adresse du site	7-9, Boulevard Flandrin	Hauteur	R+10 (30.35m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	habitations
Type d'installation	Ajout 700 MHz sur un site existant 2G/3G/4G		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	28/07/2016
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	14/09/2018
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	14/11/2018

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Ce projet concerne le renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G avec des antennes heptabandes en lieu et place des Pentabandes existantes (fréquences 700MHz , 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 100°, 209° et 340°.		
Distance des ouvrants	> 7m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	<i>Entre 6 et 14°</i>
Estimation	100 <3V/m - 209° <4V/m-340° <4V/m	Vis-à-vis (25m)	<i>néant</i>
Divers			

Incidence visuelle

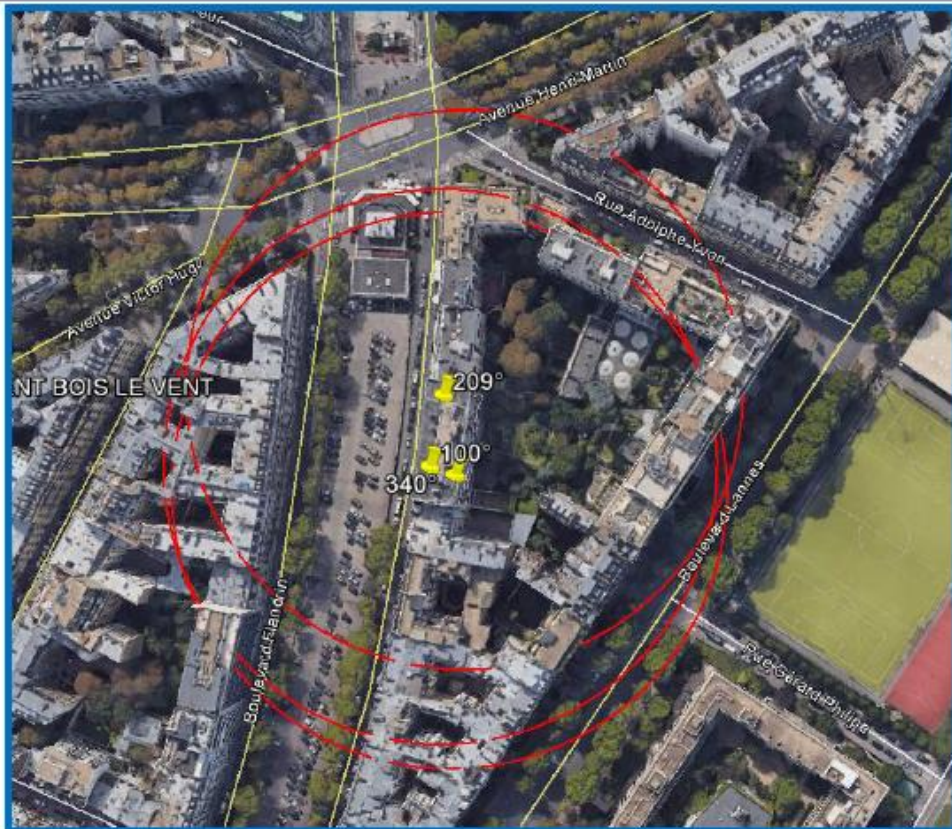
Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les trois antennes pentabandes existantes par trois antennes Heptabandes de tailles identiques.
Zone technique	Les modules techniques supplémentaires de couleurs gris seront au pied des antennes et seront invisibles depuis la rue
Hauteur antennes/sol	36.15m (Az 100°) 34.15m (Az 209°) 33.35m (Az 340°)

Date :

Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Aucun établissement particulier dans un rayon de 100m autour des antennes

Pas d'immeuble rencontré dans un rayon de 25m en vue directe



Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

a. Azimut 100°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 100°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. La hauteur correspondante est de 25,5 m.



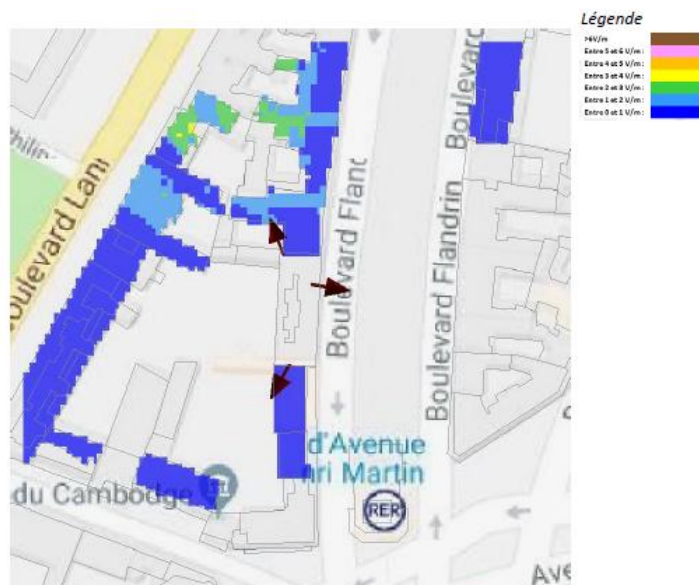
b. Azimut 209°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 209°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 28,5 m.



c. Azimut 340°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 340°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 28,5 m.



**SIMULATION CONFORME
AU SEUIL DE LA CHARTE**

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 100°	Azimut 209°	Azimut 340°
Niveau maximal	entre 2-3 V/m	entre 3-4 V/m	entre 3-4 V/m
Hauteur	25,5 m	28,5 m	28,5 m

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de projeté :

Antennes BYTEL



Changement antenne de taille identique → Pas de changement par rapport à l'existant

Vue des Azimuts

Azimut 340°



Azimut 100°



Azimut 209°

